

*Date de dépôt : 26 mai 2009*

- a) M 1811-A**      **Rapport de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, François Gillet, Michel Forni, Jean-Claude Ducrot, Guillaume Barazzone, Béatrice Hirsch Aellen, Nelly Guichard, Mario Cavaleri, Anne-Marie von Arx-Vernon, Ivan Slatkine, Gabriel Barrillier, Michèle Ducret, Frédéric Hohl, Fabienne Gautier, Patricia Läser, Michel Ducret, Pierre Weiss, René Desbaillets, Charles Selleger et Beatriz de Candolle pour un moratoire sur l'importation des déchets étrangers et une politique de gestion des déchets étendue à l'agglomération franco-valdo-genevoise**
- b) M 1812-A**      **Rapport de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Emery-Torracinta, Elisabeth Chatelain, Roger Deneys, Mariane Grobet-Wellner, Virignie Keller Lopez, Alberto Velasco et François Thion pour une clarification de la politique des déchets à Genève et dans la région**
- c) M 1813-A**      **Rapport de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Eric Leyvraz, Olivier Wassmer, Gilbert Catelain, Eric Ischi, Eric Bertinat, Philippe Guénat et Stéphane Florey pour que le Conseil d'Etat revoie sa politique de gestion des déchets**
- d) M 1820-A**      **Rapport de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Hugo Zbinden, Emilie Flamand, Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier,**

**Catherine Baud, Pierre Losio, Mathilde Captyn, Brigitte Schneider-Bidaux, Michèle Künzler, Jean Rossiaud, Damien Sidler et Christian Bavarel : Mieux vaut prévenir que guérir : pour une politique des déchets cohérente**

**e) M 1890**

**Proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Pablo Garcia, Antoine Bertschy, Sébastien Brunny, Alain Etienne, Fabiano Forte, Patricia Läser, Eric Leyvraz, Andreas Meister, Françoise Schenk-Gottret et Brigitte Schneider-Bidaux, relative aux motions 1811, 1812, 1813 et 1820**

## **Rapport de M. Pablo Garcia**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Afin d'examiner ces motions, la Commission de l'environnement et de l'agriculture s'est réunie durant les séances des 26 février, 5 mars, 26 mars, 23 avril et 30 avril, sous la présidence compétente de M. Antoine Bertschy, en présence de M<sup>me</sup> Hislair Kammermann, secrétaire générale adjointe (DT), M. Chambaz, directeur général de l'environnement (DT), M. Meyer, service de géologie, sols et déchets (DT) et de M. Robert Cramer, président du Département du territoire. Les procès-verbaux de ces séances ont été tenus par M. Leonardo Castro et M. Hubert Demain avec une précision appréciée par le rapporteur.

## **Brève présentation du cadre des travaux de commission et survol rapide des motions déposées**

La question de l'éventuel traitement par l'usine des Cheneviers de déchets ménagers importés a provoqué la polémique à Genève.

Cette possible importation a suscité, à juste titre, de nombreuses interrogations. Sur l'opération elle-même : questions environnementales, traçabilité des déchets, rôle des intermédiaires, liens éventuels avec le crime organisé, etc.

Dans un canton qui met régulièrement en avant la nécessité d'un développement durable et qui insiste auprès de la population sur le tri des déchets, ces questions étaient légitimes.

Parmi ces réactions, la plupart des groupes politiques du parlement genevois ont avancé leurs propres propositions par le truchement de quatre motions interpellant le Conseil d'Etat sur cette problématique.

La Commission de l'environnement et de l'agriculture s'est saisie simultanément de ces motions et n'a pu que constater la convergence et la proximité des points de vue et des volontés d'agir de l'ensemble de ses membres. A l'issue des auditions et des présentations organisées par le Département du territoire (DT) ayant mis en lumière ses efforts en matière de gestion des déchets et les projets entamés depuis le dépôt de ces motions, la Commission de l'environnement et de l'agriculture a unanimement reconnu l'opportunité de classer ces motions tout en rédigeant une motion de commission recueillant l'ensemble des préoccupations, des propositions toujours d'actualité ainsi que le large soutien des forces politiques du parlement aux efforts consentis en la matière par le Conseil d'Etat.

## Travaux de la commission

### *Votes d'entrée en matière*

Le président met aux voix l'entrée en matière sur la motion **1811** :

Oui : –

Non : 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

Abst : –

Le président met aux voix l'entrée en matière sur la motion **1812** :

Oui : –

Non : 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

Abst : –

Le président met aux voix l'entrée en matière sur la motion **1813** :

Oui : –

Non : 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

Abst : –

Le président met aux voix l'entrée en matière sur la motion **1820** :

Oui : –

Non : 10 (3 S ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

Abst : 2 (2 Ve)

## Débats de la commission

*Le président cède la parole à M. Meyer, directeur du service de géologie sur les déchets, pour la présentation du plan de gestion des déchets*

M. Meyer explique que le plan de gestion des déchets décrit l'organisation et les infrastructures nécessaires à la politique de gestion des déchets. Il ajoute que le plan définit les catégories de déchets et les filières d'élimination et qu'il précise les objectifs et les mesures pour les atteindre.

M. Meyer indique que les déchets sont soit recyclés, soit incinérés, soit mis en décharge. Il informe que, selon le bilan de l'année 2007, la majorité des déchets à Genève proviennent des chantiers, hors matériaux d'excavation, qui sont en grande partie valorisés, cependant encore une partie de ces déchets de chantier sont mis en décharge malgré la possibilité de les valoriser. Il ajoute que le taux de déchets recyclés est en hausse ces dernières années. Il relève qu'une grande partie des déchets urbains des entreprises peuvent encore être recyclés.

M. Meyer informe que les grands axes du plan de gestion des déchets sont issus du concept cantonal de gestion des déchets. Le premier axe est la diminution à la source, c'est-à-dire diminuer la production, cependant il explique que notre mode de vie entraîne une surproduction et que l'Etat a peu de pouvoir sur cet aspect. Il indique que l'Etat peut mener des campagnes de sensibilisation et des actions concrètes. Il ajoute que la valorisation des déblais est un point central des quatre années à venir ainsi que le projet Ecosite qui vise à trouver des synergies entre entreprises sur différents sites. Le deuxième axe est la valorisation des déchets avec pour but d'atteindre la moyenne suisse de taux de recyclage. Il explique que le taux de recyclage progresse et cela sans la taxe poubelle. Il indique que l'Etat va promouvoir, d'une part, le tri dans les entreprises et, d'autre part, les matériaux recyclés de construction. Il ajoute que l'utilisation des déchets verts présente un fort potentiel de production d'énergie renouvelable. Le troisième axe est l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement. Il informe que le cadre institutionnel est en place pour mener cette tâche. Il précise que dans les années à venir des investissements devront être consentis pour améliorer les capacités d'élimination.

M. Meyer indique que, concernant les déchets urbains, les objectifs sont de recycler 50% des déchets urbains d'ici 2012 afin d'atteindre la moyenne suisse, de recycler 70% des déchets urbains des entreprises et de l'Etat, notamment par le recyclage du papier et des déchets verts. Il ajoute que l'Etat devra assurer les capacités de traitement et d'incinération.

M. Meyer cite comme mesures propres à atteindre ces objectifs la suppression des sacs jetables, arrêter la levée gratuite des déchets des entreprises incinérables par les communes, imposer l'installation et la gestion d'une déchetterie centralisée d'immeuble, systématiser la création de déchetteries centralisées dans les zones industrielles, lancer une action « objectif -10% » avec des entreprises volontaires, favoriser la réalisation d'audits chez les PME et PMI et les rendre obligatoires pour les grosses entreprises.

Un député UDC approuve l'installation de déchetteries centralisées et demande quelles zones en seront équipées.

M. Meyer répond que les zones industrielles pourraient l'être et que de tels projets sont en cours dans des secteurs déterminés.

Un député libéral signale, concernant les sacs, que la population pense à tort que les sacs verts utilisés pour la récolte des déchets sont biodégradables et qu'une sensibilisation serait nécessaire.

M. Meyer indique que des solutions de rechange sont à l'étude, notamment les sacs en papier proposés dans le sud de l'Allemagne.

M. Chambaz précise que le remplacement de ces sacs se fera sans problème dès qu'un produit de substitution aura été découvert.

M. Cramer informe que l'évacuation par container est privilégiée pour les produits organiques.

Un député socialiste demande des précisions sur le contexte genevois concernant la taxe poubelle et si la sensibilisation des propriétaires d'immeubles inclut les régies.

M. Meyer répond que les régies seront sensibilisées notamment par un contrôle du respect des infrastructures prévues par la loi.

M. Cramer explique que l'introduction de la taxe poubelle est un problème politique. En effet, la loi sur la gestion des déchets est un projet ambitieux qui prévoit de nombreuses choses et la polémique d'une taxe poubelle aurait pu entraîner le refus de la loi. Il ajoute que la taxe poubelle a deux avantages. D'une part, la Confédération promeut ce système de pollueur-payeur, cependant une telle solution est difficilement envisageable à Genève, ce que la Confédération a concédé. D'autre part, la taxe est une incitation économique forte qui pousse les gens à avoir moins de déchets. Il indique que la taxe poubelle a également des défauts. D'une part, elle entraîne un tri de mauvaise qualité et qu'il serait coûteux d'instaurer une police des poubelles. D'autre part, des possibilités de tricherie existent et le risque de voir des poubelles abandonnées, notamment en pleine nature, est

fort. Un équilibre a pu être trouvé dans l'élaboration de la loi en se passant de la taxe poubelle, tout en permettant d'atteindre les objectifs en matière environnementale. La Confédération accepte la solution genevoise tant que le taux de recyclage continue de progresser.

Une députée verte relève que le compostage des déchets de cuisine pose problème et qu'il n'est pas organisé dans les communes. Elle indique que les communes peuvent potentiellement faire mieux, à l'instar de la Ville de Genève.

M. Meyer répond qu'une systématisation de la collecte des déchets verts des ménages et des institutions est prévue.

Un député UDC relève que le système actuel est efficace et que l'instauration d'une taxe poubelle n'est pas nécessaire.

M. Meyer mentionne, concernant les mesures en matière de déchets urbains, que la réalisation d'une feuille de route pour les métiers du bâtiment est prévue. Il ajoute que des infrastructures de traitement de déchets verts seront nécessaires afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans les années à venir et qu'un point de collecte de déchets organique manque en rive gauche.

M. Meyer rappelle que le Conseil d'Etat a décidé de restreindre la zone d'apport de déchets à Genève et ses alentours. Il ajoute que la mise en service de l'usine d'incinération TRIDEL sur le canton de Vaud entraînera également une diminution d'apport de déchets aux Cheneviers puisque deux tiers des déchets de la région Nyon-la-Côte ne seront plus incinérés aux Cheneviers d'ici 2013.

M. Meyer explique qu'une décroissance de déchets incinérés en provenance de Genève a été observée, en raison d'un recyclage efficace, ainsi que ceux provenant du canton de Vaud en raison des nouvelles installations. Il ajoute que, résultant de cette diminution des déchets, le four 3 sera arrêté dès l'année 2010, car la capacité d'incinération de l'usine des Cheneviers est suffisante sans ce four.

M. Meyer ajoute que trois espaces de récupération des déchets (ESCREC) rencontrent un franc succès et que le taux de déchets déposés est en progression, c'est pourquoi il est nécessaire d'offrir plus de ces espaces notamment en rive gauche et dans la région de Vernier et Meyrin.

M. Meyer indique que, concernant les déchets industriels, les objectifs sont d'augmenter les quantités de matériaux valorisés, de développer la valorisation énergétique du bois par des infrastructures adéquates et d'appliquer le principe du pollueur-payeur.

M. Meyer cite comme mesures le fait de réaliser des applications concrètes d'écologie industrielle, de continuer le recyclage des plastiques, d'encourager le tri et le démontage des déchets encombrants, de promouvoir la récupération des invendus alimentaires notamment par le milieu associatif et enfin la mise en place d'une installation de valorisation énergétique des déchets de bois.

M. Meyer indique que, concernant les déchets de chantiers, les objectifs sont de soustraire 30% des matériaux d'excavation de la mise en décharge, de limiter le recours aux graves naturelles, d'atteindre les 85% de valorisation globale des déchets de chantier et 90% pour les inertes, enfin valoriser 100% des matériaux bitumineux.

M. Meyer explique que les ressources en sable et gravier du canton de Genève s'amenuisent fortement et que, à ce rythme, d'ici vingt à quarante ans ces ressources disparaîtraient complètement. Il indique que la solution est de substituer ces matériaux par des déchets de chantier valorisés. Il ajoute que des sites de stockage nouveaux doivent être mis sur pied, car les gravières sont remplies. Il précise que la campagne Ecomat-ge promouvra les matériaux recyclés notamment par le biais d'un guide complet à l'attention des professionnels de la construction, afin de rentrer dans une optique de recyclage qui permettra de préserver les ressources en graves naturelles.

M. Meyer mentionne comme mesures le fait d'informer le public sur les résultats des études menées sur l'utilisation des matériaux recyclés, de poursuivre la recherche sur la valorisation des matériaux d'excavations, de mettre à disposition des plans d'informations synthétiques sur la qualité des matériaux du sous-sol, d'établir un guide d'utilisation des matériaux recyclés, de réaliser des contrôles afin de s'assurer de la valorisation des déchets inertes, de valoriser les matériaux bitumineux, de créer des zones de stockage de graviers recyclés, de mettre en œuvre une coordination régionale et enfin de consolider les filières d'élimination des déchets spéciaux.

M. Meyer ajoute, concernant les déchets agricoles, que les principaux objectifs sont de promouvoir la valorisation des sous-produits agricoles et de valoriser les déchets spéciaux et les plastiques. Concernant les mâchefers, l'objectif est de réduire les quantités et de commencer les travaux de la nouvelle décharge. Concernant les déchets spéciaux, l'objectif est d'améliorer le tri, le stockage et l'élimination notamment au moyen de séances d'information.

Un député libéral relève que le programme Agenda 21 permet de faire avancer le recyclage.

M. Meyer indique que des solutions décentralisées peuvent être mises en place, comme par exemple les points de collecte temporaire pour déchets encombrants mis en place par certaines communes.

Un député socialiste demande l'avis du département sur l'initiative de la commune d'Onex d'instaurer une police des poubelles.

M. Cramer répond que cette action a pour but de développer le tri, et qu'il s'agit d'une opération de communication pour aider les gens à mieux trier et non d'une opération policière. Il ajoute qu'il n'existe aucune norme permettant de sanctionner les personnes qui ne trient pas.

Un député libéral demande en combien de temps les sites de stockage pour les matériaux d'excavation seront mis en place. Il demande également si les entreprises hors de Genève devront se conformer au triage pratiqué à Genève.

M. Cramer répond que les kilomètres parcourus en camion coûtent cher suite à l'instauration d'une nouvelle taxe, ce qui dissuade les entreprises d'aller stocker leurs matériaux d'excavation ailleurs.

Un député libéral relève, concernant l'axe de diminution à la source, que l'augmentation de grandes surfaces va à l'encontre de ce principe. Par ailleurs, il explique que tous les produits sont préemballés à l'excès et que cela pose problème au niveau environnemental.

M. Chambaz indique que la réglementation des emballages en magasins est de la compétence de la Confédération. Il ajoute qu'une étude a été faite sur ce problème mais qu'elle n'avait rien révélé de concret.

Un député socialiste demande si le plan de gestion des déchets prend en compte Sidefage de Bellegarde.

M. Chambaz répond que dans l'immédiat rien n'est prévu, mais que des discussions sont en cours pour l'horizon 2020-2025.

Une députée PDC demande si l'administration a fait l'objet d'audits sur la gestion des déchets et si une telle démarche peut être envisagée dans les hôpitaux.

M. Meyer indique que le programme d'écologie au travail a permis de recycler du papier et que le système actuel poursuit l'amélioration du recyclage. Il ajoute que des fiches actions sont régulièrement éditées afin de recycler toujours plus.

M. Chambaz précise que le recyclage de l'ensemble des déchets de l'Etat est une tâche gigantesque, mais l'augmentation des moyens permettra le développement du recyclage. Il ajoute que le recyclage du papier, des déchets de chantier ou laboratoire de l'Etat fonctionne bien, contrairement à celui du



PET qui met du temps à se systématiser. Concernant l'université et l'hôpital, il indique que l'Etat a moins de champ d'action en raison de l'indépendance de ces établissements.

Un député libéral relève que la valorisation des lavures sera interdite par la filière des animaux et demande quel sera la réaction du département, vis-à-vis du traitement des déchets de cuisine.

M. Meyer indique que de manière transitoire ces déchets pourraient être traités en co-digestion dans les STEP mais que la solution serait la méthanisation par des installations performantes.

Un député socialiste demande quelles ont été les suites du problème de l'usine de Châtillon concernant le compost.

M. Cramer explique que la récupération des déchets verts en pleine nature ne pose pas de problème, contrairement à la récupération en milieu urbain. En effet, les déchets de cuisine ne peuvent être laissés en plein air et doivent être confinés en espace clos, ce qui exige des technologies difficiles. Il indique que l'usine de Châtillon est mécanisée pour permettre la production de biogaz, cependant cette usine était meilleur marché mais avait des défauts de conception. Ces défauts ont eu pour conséquence de mettre l'installation hors fonction afin de réparer les dégâts. Malgré l'incapacité de traiter les déchets verts, la politique de promotion du tri n'as pas été remise en cause. Actuellement, l'installation fonctionne de manière satisfaisante et une filière de valorisation des déchets de jardin a été organisée. Il ajoute que la situation actuelle n'est pas pérenne et que le plan de gestion des déchets prévoit une installation moderne qui remplacerait les installations avec pour accent la valorisation de la biomasse. Il précise que la biomasse est l'une des énergies d'avenir et qu'une pré-étude est développée dans cette direction.

Une députée écologiste relève que la récupération dans les écoles existe, cependant les produits recyclés sont remis en benne et que donc une sensibilisation serait nécessaire. Elle ajoute qu'une sensibilisation sur la problématique des sacs plastique dans le compost en bout de champ est également importante.

M. Chambaz indique que l'Etat était conscient que du plastique se retrouverait sur les champs, cependant les agriculteurs sont rémunérés pour le ramassage de ces sacs plastique. Il précise que l'information de proximité continue auprès des citoyens.

Un député libéral indique qu'il est favorable au projet concernant la méthanisation, mais demande si des installations décentralisées de plus petite envergure seront envisagées.

M. Cramer répond que la difficulté est de trouver des sites qui remplissent les conditions pour de telles installations. Il explique que le projet Gical n'a pas vu le jour, car entre le début du projet et sa mise en œuvre un quartier de villas a été construit dans le voisinage, ce qui a empêché la construction de l'installation. Par ailleurs, la centralisation est plus efficace et plus rationnelle d'après les spécialistes, ce qui plaide pour un site unique.

M. Chambaz ajoute que Genève est le seul canton qui collecte des déchets verts en ville.

Un député libéral relève que les déchets alimentaires industriels sont utilisés par les agricultures comme source d'énergie.

M. Chambaz explique que les déchets emballés dans des petits sacs nécessitent un processus mécanique qui doit être centralisé afin d'éviter des coûts exorbitants.

M. Cramer ajoute que, malgré la centralisation, un bon projet décentralisé permettant de produire des énergies renouvelables sera soutenu par l'Etat.

Un député socialiste demande des précisions sur la redistribution caritative des invendus alimentaires. Il cite le phénomène de chômeurs qui bloquent des supermarchés et celui de travailleurs qui font les poubelles car ils n'ont que peu de moyens.

M. Meyer indique qu'il existe déjà un partenariat avec l'association Partage qui fonctionne et que les mesures consistent à s'assurer que le partenariat continue.

M. Chambaz ajoute que toute filière d'élimination est bienvenue. Il explique cependant que le rôle de l'Etat est limité à la mise en contact et qu'il n'y a pas de base légale qui imposerait un partage.

Un député socialiste demande si le département peut se renseigner sur la part redistribuée des déchets industriels alimentaires.

*Le président invite les motionnaires à présenter leur motion par ordre de dépôt.*

Une députée PDC relève que ces motions ont fait avancer les choses et que, depuis leur dépôt, de nombreuses invites ont été réalisées. Concernant la motion 1811, la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> invite sont expliquées dans le plan de gestion des déchets. La 3<sup>ème</sup> invite a fait l'objet d'une présentation sur les effets des émanations de l'usine des Cheneviers, cependant cette présentation pourrait être faite annuellement afin de rassurer la population. La 4<sup>ème</sup> invite, quant à elle, n'a pas été reprise telle quelle dans le concept cantonal de gestion des déchets mais figure tout de même dans le plan. Enfin, concernant la

5<sup>ème</sup> invite, la présentation a déjà été effectuée. En conclusion, elle signale qu'il sera difficile d'obtenir un accord pour ne renvoyer qu'une seule motion, car presque chaque groupe en a présenté une. Elle souligne la surcharge de travail qu'entraînerait le renvoi de toutes les motions et propose d'appuyer sur un point précis, au moyen d'une motion de commission.

Le président rejoint sa préopinante, mais indique que la motion 1820 va plus loin et qu'il serait bien de l'examiner.

Un député libéral souligne l'importance de l'information directe. Il cite, en exemple, le problème des déchets napolitains qui avait entraîné une énorme polémique.

Un député UDC constate, concernant la motion 1813, qu'il était choquant que, en raison du bon recyclage des déchets par les Genevois, l'Etat use de la pleine capacité de l'usine des Cheneviers en important des déchets étrangers. En effet, il estime qu'une telle politique n'inciterait pas la population à trier en raison d'une capacité plus importante d'incinération. Il signale que, dès lors, la décision d'arrêter le four a été prise.

Un député socialiste rappelle le contexte qui a entraîné le dépôt de la motion 1812. Il explique que le groupe socialiste condamne la politique des coups politiques qui, pour survivre, doit s'alimenter elle-même, notamment avec le psychodrame des déchets napolitains. Il indique que les deux invites sont formulées en termes généraux, afin de permettre une politique raisonnable et raisonnée et non un catalogue de mesures qui serait, au mieux, à discrétion du département et, au pire, alimenterait la politique des coûts politiques. Il relève que ces mesures sont soit déjà mises en œuvre, soit en préparation, d'où l'inutilité de créer un catalogue de mesures. Il ajoute que la motion 1812 serait une bonne base pour la motion de commission en permettant la synthèse des autres motions. Enfin, il souligne la préoccupation du groupe socialiste concernant le reclassement des 34 postes suite à la fermeture du four.

Une députée verte indique que la motion 1820 a perdu de son sens depuis le mois de mai 2008. En effet, elle explique que de nombreuses réponses ont été apportées aux invites. La 1<sup>ère</sup> invite et la 2<sup>ème</sup> invite sont en passe d'être réalisées. La 3<sup>ème</sup> invite a été détaillée lors de la présentation de la séance précédente. Concernant la 4<sup>ème</sup> invite, M. Cramer a expliqué qu'une taxe poubelle n'était pas nécessaire au vu des résultats du recyclage actuel. Elle relève que, malgré tout, un travail important sur le tri des déchets reste à faire. Elle indique que la problématique des sacs plastique, évoquée dans la 5<sup>ème</sup> invite, nécessite une solution notamment par la promotion de sac

écologique par l'Etat. Enfin, la 6<sup>ème</sup> invite est d'actualité selon le plan de gestion des déchets.

Un député libéral suggère de classer les motions 1811, 1812 et 1813, car la plupart de ce qui est demandé a été réalisé. Il propose donc de travailler à partir de la motion 1820 en enlevant ou ajoutant des invites.

Un député libéral estime que, dans l'esprit, les motions sont semblables. Il souligne la similitude entre la 4<sup>ème</sup> invite de la motion 1811 et la 5<sup>ème</sup> invite de la motion 1820 et indique, sur ce point, qu'une information sur les différentes taxes de recyclage devrait être effectuée lors de la mise en vente.

Un député PDC indique qu'il est favorable à une motion de commission avec pour base la motion 1820, mais propose la 1<sup>ère</sup> invite de la motion 1812 afin de savoir la position définitive du Conseil d'Etat sur l'importation ou l'exportation des déchets.

M<sup>me</sup> Hislaire signale qu'en l'état actuel le Conseil d'Etat ne veut plus importer de déchets étrangers.

M. Chambaz indique que le plan de gestion des déchets met l'accent sur le tri et se donne les moyens d'y parvenir. En effet, une augmentation du fonds de gestion des déchets a été décidée, ce qui permettra des campagnes de sensibilisation. De plus, l'Etat disposera de moyens plus contraignants envers les entreprises et de l'argent pour sensibiliser celles-ci ainsi que les communes. M. Chambaz explique que l'amélioration du tri est indispensable en raison de l'augmentation de la population et donc de la quantité de déchets, afin de rester dans les limites de 200 000 à 220 000 tonnes de déchets.

Un député socialiste propose, concernant la procédure, de commencer par la rédaction de la motion de commission et de discuter du classement des motions avec les motionnaires par la suite. Par ailleurs, il estime qu'une porte doit rester ouverte, concernant l'importation des déchets, afin d'avoir une marge de manœuvre pour l'avenir. Il cite comme exemple une éventuelle spécialisation de Genève dans le tri d'un déchet particulier.

Une députée verte estime que la commission n'a pas la faculté de se prononcer sur une telle spécialisation. Elle ajoute que Genève a un trop petit territoire et que des problèmes de toxicologie et de pollution pourraient apparaître. Elle indique qu'il est normal de recycler ses propres déchets et qu'il s'agirait d'un non-sens de laisser une porte ouverte.

M. Chambaz distingue la différence entre la collecte et le traitement des déchets. Il explique que la collecte auprès de la population est de la responsabilité de l'Etat et celle auprès des entreprises est régie selon le

principe du pollueur-payeur. Il ajoute qu'une fois la collecte effectuée, les déchets entrent dans un circuit économique libre.

Un député libéral ne rejoint pas la proposition de son collègue socialiste. Il propose formellement d'examiner les motions une par une, avec la motion 1820 à la fin en tant que base à la motion de commission.

Un député PDC rejoint sa collègue écologiste sur la question de l'importation des déchets.

Un député UDC est favorable au modus operandi de son collègue libéral. Il rappelle que l'usine des Cheneviers est ancienne et qu'une rénovation ou reconstruction est à venir dans les années futures. C'est pourquoi, il estime qu'une porte doit rester ouverte à l'exportation des déchets en prévision d'une telle fermeture des Cheneviers.

Un député libéral rejoint l'avis de son collègue UDC. Il ajoute que la motion ne doit pas être trop précise, car la science environnementale évolue très vite, tout en gardant l'esprit d'une autonomie dans la gestion des déchets.

Le président invite les groupes à se prononcer sur le modus operandi.

Un député socialiste remarque avec étonnement la politique conservatrice et à courte vue en matière environnementale, du groupe vert, alors que l'évolution de la technologie environnementale est progressiste. Il ajoute que le modus operandi proposé par son collègue libéral entraînerait des pertes de temps et d'argent dans la rédaction de chaque rapport de motion. Enfin, il indique que le groupe socialiste se ralliera à la majorité.

Une députée écologiste propose de discuter des motions les unes après les autres avec un rapport unique.

Une députée PDC relève qu'il est dommage de retirer les motions, car cela supprimerait la possibilité de faire un rapport, alors que traiter celles-ci sans les renvoyer au Conseil d'Etat le permettrait. Elle rejoint sa collègue écologiste sur l'unicité du rapport.

Les Radicaux, UDC et MCG se rallient à la position écologiste.

Le président invite les commissaires à se prononcer sur la motion 1811.

Un député PDC propose d'enlever les trois premières invites qui ont été réalisées. Il indique qu'il reviendra, concernant la 4<sup>ème</sup> invite, sur l'invite du groupe socialiste qui lui semble plus précise. Enfin, concernant la 5<sup>ème</sup> invite, il signale que la présentation a été effectuée lors d'une séance à Satigny, mais qu'il serait judicieux que cette information soit régulière afin de rassurer la population.

Un député libéral demande au département si un rapport sur les Cheneviers a été rendu.

M. Chambaz indique que le rapport se trouve à l'adresse suivante : <http://etat.geneve.ch/des/site/master-content.jsp?mediaId=11&componentId=kmelia518&pubId=7486>.

M. Chambaz explique qu'une étude épidémiologique sur les taux de cancer a été présentée à Satigny. Il en résulte que l'usine pollue nettement moins qu'à l'époque. En effet, l'air est moins pollué qu'en ville. De plus, la dioxine ne se dépose plus dans le sol, cependant la dioxine de l'époque qui se trouve dans les sols pose problème. C'est pourquoi, une investigation a été menée afin de déterminer si la culture sur ces sols entraîne des effets sur la santé. Il a résulté de cette investigation que les produits examinés ne dépassaient pas les seuils de tolérance, cependant il indique qu'il s'agit d'une étude exploratoire et qu'en 2009 une étude plus approfondie de comparaison, avec les produits de l'ensemble du territoire et importés, est prévue. Enfin M. Chambaz explique que les études épidémiologique et alimentaire ne donnent pas de raison de s'inquiéter.

Une députée écologiste demande si la même équipe sera en charge des examens de l'année 2009 et si des tests semblables existent dans d'autres régions.

M. Chambaz répond qu'il s'agira du même chimiste cantonal qui dirigera les travaux, cependant les tests seront effectués par l'Etat et plus par un laboratoire bernois. Il ajoute que Genève est le seul canton suisse à faire ce type d'analyse et qu'à l'étranger, des résultats d'incidence de cancer de 5% sur des territoires plus grands ont été remarqués. Cependant, il indique que ces résultats ne sont statistiquement pas énormes.

Une députée socialiste propose de rassembler la 3<sup>ème</sup> invite et la 5<sup>ème</sup> invite, concernant l'information à la population.

M. Chambaz signale que l'information annuelle ne pose pas de problème, mais que la recherche implique des coûts très élevés.

Un député libéral relève que la pollution des Cheneviers est bien maîtrisée et que seule une défaillance matérielle pourrait poser problème.

M. Chambaz répond qu'un contrôle hebdomadaire de l'usine est effectué et que des conditions strictes d'utilisation sont prévues en cas de problème. De plus, avec la nouvelle autorisation d'exploiter, l'usine est tenue de s'améliorer d'année en année. En conclusion, l'usine est autocontrôlée par les SIG et surcontrôlée par l'Etat.

Un député libéral demande si le courant des vents Cheneviers – aéroport entraîne des interactions au niveau de la pollution.

M. Chambaz répond que, lors de l'investigation, les substances examinées étaient la dioxine et les PCB.

Un député socialiste propose, concernant la motion 1812, trois invites :

« *Invite le Conseil d'Etat :*

- *A préciser quelles sont les « conditions nécessaires » qui pourraient l'amener éventuellement à autoriser ultérieurement un traitement des déchets spécialisés (régionaux et nationaux) et ayant un grand potentiel en termes de politique environnementale.*
- *A éviter un impact social et économique négatif de la fermeture du four numéro 3 sur le personnel des Cheneviers.*
- *A faire le point sur la gestion des déchets des entreprises au niveau de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que sur les capacités de triage des déchets par ces entreprises publiques et privées. »*

Une députée écologiste demande une précision concernant la 1<sup>ère</sup> invite.

Son collègue socialiste répond qu'il s'agit d'éviter de fermer une porte à une technologie spécialisée de recyclage qui pourrait voir le jour à Genève.

Une députée PDC indique que la 2<sup>ème</sup> invite n'a rien à voir avec la protection de l'environnement.

Un député UDC ajoute que, la décision du four ayant été prise, les conséquences en ont été prises en compte.

Une députée verte rejoint sa collègue PDC et recommande de ne pas tout mélanger.

Elle demande quel programme social a été prévu pour les personnes qui travaillent au four trois des Cheneviers.

M. Chambaz répond que des solutions sont déjà en cours. Il rappelle qu'une moitié est employée par les SIG, ce qui devrait faciliter le remplacement, et l'autre par l'Etat, dont le service des ressources humaines travaille activement au remplacement. Il propose de se renseigner sur l'état actuel pour la séance suivante.

Un député libéral demande quel est le seuil critique en cas de développement du chauffage à distance.

M. Chambaz répond que deux fours sont suffisants. En effet, une capacité de 250 000 tonnes suffit et, s'agissant d'un réseau de chauffage à distance, l'ambition déclarée est de l'alimenter par d'autres sources, en particulier renouvelables.

Un député UDC rejoint l'avis de sa collègue écologiste et indique que la motion de commission doit être précise, concise et cohérente.

Un député libéral signale que le point essentiel est de veiller à ce que les émanations ne soit pas polluantes. Concernant le marché, il indique que le traitement est un marché économique et que la commission ne doit pas freiner l'initiative privée.

Un député UDC relève, concernant la motion 1813, que l'invite est en passe d'être réalisée, selon la présentation du plan de gestion des déchets.

Une députée écologiste indique, concernant la motion 1820, que les deux premières invites sont déjà réalisées, la 3<sup>ème</sup> invite également, mais elle suggère de la pérenniser. Elle retire la 4<sup>ème</sup> invite. Elle propose de mettre la 5<sup>ème</sup> invite dans les mesures incitatives de l'Etat. Quant à la 6<sup>ème</sup> invite, elle indique que le projet a démarré mais qu'il est nécessaire de le soutenir.

Un député UDC relève que le Conseil d'Etat actuel est favorable au développement de l'écologie, de l'environnement et du recyclage. Cependant, il rappelle que la prochaine législature ne garantit pas une telle position et qu'il est donc nécessaire de pérenniser par une motion claire.

Une députée PDC signale qu'il est impératif de se renseigner, concernant l'invite sur les sacs plastique, si l'Etat de Genève en a la compétence et si cela est réalisable.

Un député PDC propose, avant d'interdire les sacs plastique, que le département se renseigne sur le cas analogue qui s'est déroulé au Tessin. Concernant le rajout du prix du recyclage sur les produits vendus, il estime que le devoir est aux distributeurs et producteurs de faire un effort.

Une députée verte explique que la problématique des sacs plastique est emblématique. Elle ajoute que le producteur, le distributeur et le consommateur sont tous responsables du recyclage, c'est pourquoi elle estime que l'Etat doit donner des signaux forts dans ce sens. Elle propose de s'informer de la situation au Tessin, au Jura et à Berne.

Un député libéral estime que les sacs plastique sont un problème parmi d'autres et n'a pas forcément sa place dans la motion de commission.

Un député PDC propose d'intégrer ce problème de sacs plastique par une notion plus large, afin de rendre attentif le gouvernement à cette problématique.

Le président résume les invites proposées. Il informe que le groupe socialiste propose trois invites modifiées et la fusion des 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> invites pour la motion 1812. Il relève qu'aucunes invites ne sont conservées pour la motion 1813. Concernant la motion 1820, la 3<sup>ème</sup> invite et la 6<sup>ème</sup> ont été conservées.



Un député libéral relève que les motions n'ont plus de raison d'être suite à la motion de commission.

Le président répond que les motions sont conservées et, de celles-ci, sortira la motion de commission.

Une députée PDC rappelle qu'au terme des travaux une seule motion subsistera.

Un député PDC estime qu'il faudrait voter sur chacune des motions et les refuser et, dans le rapport qui reprend l'ensemble des motions refusées, expliquer qu'elles ont été refusées car la commission a élaboré une motion de commission.

Un député UDC propose de signaler dans le rapport que, suite aux motions 1811, 1812, 1813 et 1820, la commission a décidé de faire une nouvelle motion avec de nouvelles invites.

Un député socialiste se porte volontaire pour rédiger une première mouture de la motion de commission ainsi que l'exposé des motifs.

*Le président invite son collègue socialiste à présenter la motion commune.*

Un député socialiste indique qu'il a été mandaté pour rédiger une motion commune. Il explique qu'il a inscrit toutes les invites retenues par la commission et ajoute qu'il a repris des passages de l'exposé des motifs afin de retranscrire l'esprit des auteurs. Il invite les commissaires à se prononcer sur la motion afin de l'affiner.

Un député UDC propose, dans la première invite, de modifier celle-ci comme suit : « *qui n'affecte pas la santé* » ou « *n'affectant pas la santé* », dans un souci de compréhension.

Une députée écologiste rappelle que le groupe a soutenu la motion de commission, et propose, bien que l'invite concernant la taxe poubelle n'ait pas été retenue, de réintégrer celle-ci.

Un député socialiste estime que la présentation de M. Cramer à ce sujet est explicite et indique qu'il pensait que les Verts avaient abandonné cette invite.

Une députée verte relève que la taxe poubelle est en vigueur dans d'autres cantons et estime qu'elle permettrait d'améliorer la gestion des déchets.

Un député libéral indique, concernant la première invite, que la problématique des sols ne doit pas être oubliée. Il ajoute, concernant la construction d'un four, qu'une précision est nécessaire car il existe actuellement plusieurs points dans le canton qui méritent d'être sauvegardés. Concernant le traitement des déchets spécialisés, il estime qu'il est préférable

de transporter ces déchets ailleurs, plutôt que de construire une installation hors de prix pour de faibles quantités de déchets. Il relève l'absence de la question des décharges de terre et de déchets et de leurs retraitement. Concernant la taxe poubelle, il propose d'inclure dans le prix de vente des produits la taxe d'élimination afin d'éviter le problème de décharge sauvage lié à la taxe poubelle.

Un député UDC indique que le parti est défavorable à un impôt déguisé. Il précise que les Genevois sont actuellement disciplinés et qu'il n'est pas nécessaire d'instaurer une taxe poubelle. Concernant le traitement des déchets spécialisés, il rappelle que la question a déjà été confiée à une entreprise privée.

Une députée écologiste précise que le groupe ne veut pas introduire la taxe mais étudier la situation et l'évolution que permettrait la taxe poubelle. Elle ajoute que faire mention de la taxe obligerait le Conseil d'Etat à traiter la question.

Le président relève que l'introduction de la taxe poubelle dans la motion sous-entendrait que la commission soit favorable à celle-ci.

Un député PDC indique que la taxe poubelle impliquerait un changement du système. Il ajoute que le parti est opposé à cette taxe.

Une députée radicale indique que le groupe est également opposé à cette taxe. Elle ajoute que la taxe poubelle pourrait être étudiée dans l'invite sur la limitation de la production à Genève. Concernant la première invite, elle relève qu'il manque le taux maximum limite. Elle ajoute, concernant le four à bois, qu'il est dommage de limiter au bois alors que des projets sont bloqués.

Un député socialiste concède que la question de la taxe poubelle n'est pas réglée et indique qu'il serait favorable à l'introduction de celle-ci afin que le Conseil d'Etat explique sa position. Concernant l'invite sur le four à bois, il explique qu'il est favorable à étendre le champ des matières concernées.

Un député vert rappelle que l'instauration d'une taxe sur les produits avant leur consommation est du ressort de l'administration fédérale. Par ailleurs, il explique que la taxe poubelle est la mesure qui incite le plus au tri et relève que l'écart entre les cantons ne doit pas être minimisé malgré la progression du taux de récupération. Il ajoute que cette taxe est efficace et doit être accompagnée de mesures afin de lutter contre les décharges sauvages. Concernant le four à bois, il indique qu'il est favorable à l'idée d'étendre le champ de celle-ci afin de débloquer certains projets.

Une députée radicale dit qu'il est dommage de punir les citoyens par une taxe alors que ceux-ci trient de plus en plus.

Un député UDC acquiesce. Il relève qu'il est étonnant que le parti écologiste ne suive pas l'avis de M. Cramer, membre de ce parti.

Un député PDC explique que la première invite avait pour but de répondre à un souci d'information de la part de la population qui entoure l'usine. Il propose de simplifier celle-ci en coupant la phrase après « [...] *polluants organiques dans l'eau, l'air et les sols.* »

Un député libéral demande au département si la première invite est applicable par celui-ci.

M. Chambaz indique qu'il est favorable à diffuser ces informations. Cependant, il explique que le terme « polluants organiques » est une notion large et pose des difficultés. Il ajoute que l'air est très volatil, qu'il y a de nombreux cours d'eau et que les sols sont contrôlés de manière ponctuelle, bien qu'avec les mesures en places les risques pour les sols sont faibles. C'est pourquoi il propose de formuler cette invite plus généralement afin de donner le taux général de l'air et de l'eau, ainsi que les risques en cas de dépassements des seuils.

Une députée écologiste indique qu'il est important de mentionner les sols car la population dispose de peu d'information en la matière. De plus, elle estime qu'il est nécessaire d'instaurer les moyens et mesures pour se prémunir face à ces risques.

Le président relève qu'en cas de nouvelles pollutions, soit l'Etat est au courant, soit il ne l'est pas. Il ajoute que l'Etat ne doit pas être envoyé pour faire des carottages dans tout le canton, car cela a déjà été fait afin de recenser les sites pollués.

Un député PDC demande si, depuis les carottages, l'Etat effectue d'autres contrôles ou se contente du dernier recensement.

M. Chambaz indique que les pollutions ponctuelles des sols se divisent en deux catégories. La première consiste en des sites pollués par des industries qui ont été recensé exhaustivement, c'est pourquoi le problème est réglé. La deuxième concerne les sols contaminés par des sources diffuses. Il explique qu'il n'est pas possible de tout contrôler face à ce type de pollution, mais qu'une équipe recherche sur la base d'indices les sites qui nécessiteraient des contrôles. Il ajoute qu'un contrôle systématique des sols n'aurait pas de sens.

Un député UDC indique que la première invite doit se limiter à une information claire et précise de la situation ainsi que des progrès effectués. Il ajoute qu'en cas de problème, le service des catastrophes communiquera les mesures à prendre.

Un député UDC acquiesce. Il ajoute qu'une information trop technique est problématique, car cela peut entraîner une banalisation ou une panique générale concernant la pollution.

Une députée radicale explique que cette invite incite à la panique, car toute publication de données doit être accompagnée d'explications détaillées.

Un député socialiste rappelle que, s'il manque une signature d'un groupe politique, la commission retravaillera avec les motions de départ. C'est pourquoi il invite la commission à trouver une solution consensuelle.

Un député libéral rejoint l'opinion de son préopinant et propose de régler en premier la question de la taxe poubelle.

Une députée radical rejoint son collègue socialiste.

Un député vert explique que la motion déposée par les Verts vise une politique d'avenir afin de s'améliorer, c'est pourquoi l'étude de la taxe poubelle a été proposée.

Une députée socialiste propose de faire une motion de commission et, dans le cas où les Verts maintiennent la taxe poubelle, qu'ils en fassent mention dans une autre motion.

Un député PDC estime qu'il n'y a pas lieu d'introduire la taxe poubelle dans la motion de commission. Il explique que les « mesures » de la troisième invite incluent l'étude de la taxe poubelle.

Un député vert rejoint l'avis de sa collègue socialiste.

Un député libéral propose de retirer les invites sur la motion des Verts et de laisser celle sur la taxe poubelle, plutôt que de passer par un projet de loi.

Un député vert concède que le dépôt d'un projet de loi pour la taxe poubelle est disproportionné. Il propose de mentionner la taxe poubelle comme exemple de mesures dans la troisième invite.

Une députée radicale indique que l'exemple des sacs plastique, dans la troisième invite, devrait figurer dans l'exposé des motifs.

Un député libéral explique qu'en cas d'interdiction des sacs plastique, cette norme devrait être appliquée à tout le monde, y compris à ceux passant la frontière.

Un député vert rappelle que la volonté du parti n'est pas d'imposer la taxe poubelle, mais d'inviter le Conseil d'Etat à étudier la possibilité d'introduire celle-ci. Il rejoint l'avis de sa collègue radicale, concernant les exemples, et propose de faire figurer « l'étude de la taxe poubelle » dans l'exposé des motifs.

Un député libéral rappelle que la taxe poubelle remet en cause le plan de gestion des déchets 2009-2012.

M. Chambaz concède que l'instauration d'une taxe poubelle est en opposition totale avec la politique actuelle. Il ajoute que l'explication de M. Cramer est suffisamment explicite sur la question. Il ajoute que des études sur les effets secondaires de la taxe poubelle ont été effectuées. Il cite, en exemple, l'incinération sauvage des déchets qui est la principale source de pollution de dioxine dans l'air.

Un député libéral estime que la motion contient trop de sujets importants et qu'il est nécessaire de recadrer les débats.

M. Chambaz explique que la taxe poubelle est une question fondamentale car elle impliquerait une réorientation de la politique actuelle. Il ajoute qu'une telle remise en cause du système mériterait une motion spécifique afin d'avoir un plus grand délai pour répondre.

Un député UDC rappelle que les Genevois ont joué le jeu et que le tri augmente. Par ailleurs, Genève s'approche de la moyenne suisse et propose de continuer sur cette politique de responsabilisation des individus.

Un député vert signale qu'il n'est pas convaincu que la taxe poubelle ne remet pas en cause le système, car la finalité de cette taxe est d'augmenter le tri.

Une députée radicale demande au département s'il dispose de statistiques sur l'apparition des déchets sauvages suite à la taxe poubelle.

M. Chambaz indique que le département n'a pas des documents actuels sur la question, cependant, sur une demande officielle du Grand Conseil, une recherche d'informations serait effectuée.

Une députée radicale signale qu'actuellement, des déchets sauvages sont systématiquement découverts en Ville de Genève et que l'introduction de la taxe poubelle empirerait la situation.

M. Chambaz indique qu'avec la taxe poubelle le but restera le même, mais les méthodes de travail devront être complètement changées.

Une députée socialiste estime qu'il est dommage de ne pas avoir une motion de commission et qu'il serait mieux que les Verts gardent leur spécificité dans un document distinct.

Une députée écologiste estime qu'une motion de commission est nécessaire. Elle indique que la taxe poubelle incite à trier encore plus afin d'avoir une poubelle encore plus petite. Elle ajoute que, face aux rapports de force, le groupe Verts présentera une motion distincte sur la question de la taxe poubelle.

Un député socialiste indique qu'il n'est pas favorable à ce que les Verts reprennent leur motion séparément, et propose aux Verts de présenter une motion ultérieurement afin d'éviter des problèmes lors des discussions ultérieures.

Une députée verte propose de répondre à cette proposition lors de la prochaine séance.

M. Chambaz explique qu'une deuxième motion, au lieu de la motion 1820, permettra aux départements de chercher des informations et de présenter un dossier solide sur la question.

Un député libéral propose de suspendre la séance, car il n'est pas nécessaire de continuer de travailler sur une motion de commission tant que la décision des Verts n'est pas connue.

Un député des Verts demande si la commission travaillera, la semaine prochaine, sur un texte réactualisé ou sur la base du procès-verbal.

M. Chambaz indique qu'il communiquera une version modifiée de la première invite lors de la prochaine séance.

Un député libéral propose que chaque groupe envoie les modifications sur les invites discutées, lors de cette séance.

*Le président invite le groupe Verts à se prononcer sur la taxe poubelle.*

Une députée écologiste indique que le groupe maintient sa position concernant la taxe poubelle. Elle évoque deux possibilités, soit les commissaires feront un compromis et accepteront d'insérer l'invite en cause, soit le groupe Verts adhérera à la motion commune mais proposera une motion spécifique à la taxe poubelle ultérieurement.

Un député socialiste invite le groupe des Verts à disposer de plus de temps afin de proposer d'autres alternatives à leur position.

Un député UDC indique qu'il est surpris par la position dissidente à celle de M. Cramer, par les représentants Verts de cette commission. Il signale que son groupe maintient sa position sur la taxe poubelle, soit un refus.

Une députée socialiste comprend que le groupe des Verts ait un idéal à défendre et invite le groupe à déposer une motion ultérieurement sur la taxe poubelle.

Une députée PDC demande si le groupe des Verts veut garder la motion 1820 ou en présenter une nouvelle et demande, en cas de refus de leur invite, s'il signera quand même la motion de commission.

Une députée verte répond que son groupe tient à la motion de commission. Cependant, elle indique que l'étude de la taxe poubelle revêt

une importance particulière et que la position différente de celle de M. Cramer n'implique pas un désaveu de celui-ci. Elle ajoute que le groupe des Verts, en cas de refus de l'invite sur la taxe poubelle, présentera ultérieurement une motion sur ce sujet.

Une députée radicale signale que le groupe radical maintient sa position sur la taxe poubelle et ajoute que, si celle-ci est introduite dans la motion de commission, le groupe ne signera pas.

Le président indique que la motion commune servira de rapport et de contre-projet pour les quatre motions.

*Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la première invite** modifiée par le département :*

– « *A mettre à disposition de la population toutes les informations dont il dispose en matière de taux de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que d'éventuels dépassements des normes en vigueur.* »

Un député des Verts indique que la proposition du comportement convient aux Verts.

Un député libéral signale qu'il manque le rythme de disposition des informations.

Une députée PDC explique que le Conseil d'Etat publiera ces informations lorsqu'il en disposera, soit lorsque de nouvelles informations seront portées à sa connaissance.

Un député UDC estime que le texte est suffisamment clair, sur ce point, pour faire confiance au Conseil d'Etat.

Un député socialiste évoque la demande du groupe radical, concernant l'information des risques en cas de dépassement.

M. Chambaz répond qu'il est très compliqué d'introduire la notion de risque, car cela impliquerait de nombreux calculs compliqués à chaque dépassement. En effet, l'association du risque à chaque dépassement poserait de trop grandes contraintes au département.

Une députée socialiste demande si un site de l'Etat centralise les informations concernant les taux de pollution.

M. Chambaz répond que cette invite pourrait pousser l'Etat à en faire un. Il explique qu'actuellement toutes ces données sont disponibles sur la toile, cependant elles sont disséminées sur les sites des différents services.

Un député UDC propose de supprimer « éventuels » de l'invite.

M. Chambaz indique que cette modification est pertinente.

Le président met aux voix la première invite modifiée comme suit :

- « A mettre à disposition de la population toutes les informations dont il dispose en matière de taux de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que **des dépassements des normes en vigueur.** »

**Oui :** 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Non :** –

**Abst :** –

*Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la deuxième invite** :*

- « A renforcer les efforts pour encourager le tri des déchets. »

Une députée socialiste signale que la mesure est déjà prévue dans le plan de gestion des déchets, cependant elle estime qu'il est bon d'effectuer un rappel.

Une députée radicale estime également qu'il est nécessaire « d'en remettre une couche ».

Le président pose la question du coût d'une telle invitation.

Une députée PDC rejoint sa collègue radicale et signale qu'il s'agit, de toute manière, d'un investissement à long terme.

Le président met aux voix la deuxième invite:

- « A renforcer les efforts pour encourager le tri des déchets. »

**Oui :** 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Non :** –

**Abst :** –

*Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la troisième invite** :*

- « A introduire des mesures pour limiter la production de déchets à Genève, par exemple en interdisant la distribution de sacs plastiques gratuits dans les commerces. »

Un député UDC signale que des grandes surfaces font déjà cet effort et qu'il est bien de continuer dans la tendance générale.

Une députée socialiste remarque que le mot « interdisant » est trop fort. En effet, elle demande si l'Etat a le droit de s'ingérer de telle manière dans les commerces.

M. Chambaz explique que, selon la juriste du département, la compétence est probablement fédérale. Il signale qu'une motion fédérale a déjà été déposée dans ce sens. Il ajoute que les parlements de trois cantons différents ont soumis une telle motion à l'exécutif et que celui-ci a refusé à chaque fois, expliquant qu'il serait difficile de mettre en œuvre une telle invite. Il cite la



formulation du canton du Jura qui invite « à prendre des mesures visant l'abandon », il explique que le canton peut agir dans le domaine de l'encouragement et de l'incitation, comme le fait actuellement le canton de Berne. Il explique que la question sera examinée complètement en cas de proposition d'une telle invite.

Un député socialiste indique qu'il tient à la formulation telle quelle, afin d'avoir une réponse du Conseil d'Etat. Il estime que cette invite aurait un impact beaucoup plus fort.

Un député UDC estime qu'il ne vaut pas la peine de rédiger une invite qui est vouée à l'échec et que le mode de l'incitation paraît plus adéquat.

Une députée radicale propose :

- « *A proposer des mesures pour limiter la production de déchets à Genève, par exemple en incitant à renoncer à la distribution de sacs plastique gratuits dans les commerces.* »

Une députée des Verts approuve la proposition.

Un député socialiste approuve également.

Une députée PDC approuve également la proposition et rejoint son collègue UDC sur le fait que l'invite non modifiée est vouée à l'échec.

Le président met aux voix la troisième invite modifiée comme suit:

- « ***A proposer des mesures pour limiter la production de déchets à Genève, par exemple en incitant à renoncer à la distribution de sacs plastique gratuits dans les commerces.*** »

**Oui :** 11 (2 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Non :** –

**Abst :** 1 (1S)

*Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la quatrième invite** :*

- « *A faire aboutir la construction d'un four qui permette la valorisation des déchets de bois pour la production d'énergie.* »

M. Chambaz explique qu'il est nécessaire de préciser la catégorie de bois. En effet, le bois usagé est très toxique et nécessite des précautions importantes concernant les émissions. C'est pourquoi la construction d'un seul four est pertinente car les installations coûtent très cher et permettraient de valoriser les 20 000 tonnes produites chaque année. Concernant les autres types de bois, ils peuvent également être valorisés par des chauffes à bois, qui doivent être nombreuses.

Une députée écologiste indique que, selon l'esprit des auteurs, toute centrale est bonne à étudier.

Une députée radicale estime que l'invite est trop restrictive et propose de parler de biomasse, afin d'englober le plus d'objets possibles.

Un député socialiste indique qu'il est dommage de trop élargir le champ de l'invite. En effet, il explique que la problématique de la motion de commission est la gestion des déchets et propose d'en rester aux bois usagés pour l'unité de la matière.

Un député UDC indique qu'il est favorable au terme biomasse et proposerait d'enlever le mot four, afin de rester général et d'étudier d'autres possibilités.

Une députée des Verts signale qu'il est important de garder une invite concernant les bois usagés. Cependant, elle propose d'ajouter une invite sur la valorisation de la biomasse.

Un député MCG propose :

- « *A étudier la construction de four permettant la valorisation de déchets usagés de bois pour la production d'énergie.* »

Une députée PDC relève que l'usine des Cheneviers souffre de surdimensionnement et demande s'il est possible de réaménager un des fours de cette usine pour les bois usagés.

M. Chambaz répond qu'avec la fermeture du four 3, il est peu probable que l'usine puisse accueillir ces déchets. Il ajoute que le problème de dimensionnement ne se pose pas, car le four à bois s'occupera de 20 000 tonnes, tandis que les Cheneviers étaient prévus pour de plus grandes quantités. De plus, la construction d'une usine de cette taille peut être rentabilisée.

Une députée radicale demande si les bois usagés sont revalorisés ou détruits.

M. Chambaz répond qu'il leur faut une installation dédiée.

Un député UDC propose « *la mise en valeur de toutes les techniques d'utilisation de la biomasse, par exemple la construction d'un four* ».

Un député socialiste demande, afin de faire un parallèle entre le plan de gestion des déchets et l'invite, de quel type de bois fait mention le plan de gestion des déchets.

M. Chambaz explique qu'il s'agit probablement d'une erreur, car la gestion des bois usagés était à l'esprit. Il ajoute que la biomasse est traitée

dans le chapitre du compostage. Concernant les déchets forestiers, il explique que cela sort un peu du champ du plan de gestion des déchets.

Un député socialiste est favorable à rester dans le domaine des déchets, soit les bois usagés.

Un député UDC indique que rien n'empêche de mettre des déchets de bois normaux dans cette installation.

Le président met aux voix la quatrième invite modifiée comme suit:

– « *A faire aboutir la construction d'un four qui permette la valorisation des déchets de bois **usagés** pour la production d'énergie.* »

**Oui** : 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Non** : –

**Abst** : –

*Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la cinquième invite** :*

– « *A préciser quelles sont les conditions nécessaires qui pourraient amener, éventuellement à autoriser ultérieurement un traitement des déchets spécialisés régionaux et nationaux, ayant un grand potentiel en terme de politique environnementale.* »

Un député MCG demande aux auteurs de cette invite de l'expliquer.

Un député socialiste indique que l'invite provient de la motion socialiste et a été légèrement modifiée. Tout d'abord, elle parle de déchets régionaux et nationaux, afin d'être en concordance avec la décision du Conseil d'Etat. De plus, elle laisse une marge de manœuvre afin de ne pas fermer la porte aux innovations technologiques. Enfin, en se référant aux communiqués de presse du Conseil d'Etat du 11 mars 2008, le Conseil d'Etat ne ferme pas la porte à d'éventuelles importations ultérieures.

Une députée radicale demande des précisions sur la notion de « grand potentiel de politique environnementale ».

Un député socialiste répond que le traitement de matière très spécialisée peut s'améliorer à l'avenir et l'invite permettrait à l'Etat de modifier éventuellement la politique environnementale.

M. Meyer indique que la notion de déchets « spécialisés » nécessite une précision, car la catégorie des « déchets spéciaux » existe déjà.

Un député des Verts rejoint son collègue socialiste.

Le président propose de remplacer le terme « spécialisés » par « particuliers ».

Le président met aux voix la cinquième invite modifiée comme suit:

- « A préciser quelles sont les conditions nécessaires qui pourraient amener, éventuellement à autoriser ultérieurement un traitement des déchets **particuliers** régionaux et nationaux, ayant un grand potentiel en terme de politique environnementale. »

**Oui :** 11 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC)

**Non :** –

**Abst :** 1 (1 MCG)

*Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la sixième invite** :*

- « A éviter un impact social et économique négatif de la fermeture du four numéro3 sur le personnel des Cheneviers. »

Un député UDC signale que la fermeture du four est connue depuis longtemps et que des mesures ont déjà dû être prises.

Le président précise que certains employés ne font pas partie des SIG mais de l'Etat, ce qui aide à leur réaffectation.

Une députée radicale relève que cette invite n'a aucun rapport avec la gestion des déchets et que la question est déjà en passe d'être réglée.

Une députée des Verts estime important de laisser cette invite, car il est du devoir de l'employeur de trouver des postes de remplacement aux personnes concernées.

Une députée socialiste rappelle la redondance des invites de la motion de commission avec le plan de gestion des déchets et que M. Chambaz avait expliqué qu'il était utile de souligner des points déjà existants. C'est pourquoi elle propose le même raisonnement sur cette invite.

Une députée PDC rejoint sa collègue radicale. Elle ajoute que les invites ne parlent plus des Cheneviers et donc que la question a été réglée.

Un député socialiste signale que l'écologie ne doit pas être séparée de la dimension humaine et sociale. Il ajoute que cette invite a une posture politique en temps de crise, c'est-à-dire que la commission se soucie de la perte d'emploi. Par ailleurs, il estime qu'une réponse écrite du Conseil d'Etat est nécessaire, bien que l'on soit rassuré par les circonstances.

Un député socialiste rejoint son collègue de parti et souligne la dimension humaine et sociale de l'écologie.

Un député MCG indique qu'il comprend la position socialiste, cependant il estime que l'unité de la matière est plus importante.

Un député UDC relève que la gestion des ressources humaines n'est pas du rôle de l'Etat. Par ailleurs, il propose aux commissaires de se faire

entendre, par le biais de leur représentant, au conseil d'administration des SIG.

Une députée PDC rejoint son collègue UDC et estime que le contexte de crise économique ne doit pas servir de prétexte pour glisser une invite qui sort du cadre de la motion.

Un député libéral explique qu'il est sensible à la dimension sociale, cependant que l'on ne peut tout inclure au nom de cette dimension. Il cite en exemple l'introduction des mesures de sécurité au travail, concernant la troisième invite.

Le président signale que les SIG ont déjà entamé la démarche pour replacer ces personnes.

Un député socialiste rappelle que le contexte des motions était une forte médiatisation, cependant, cette médiatisation ayant perdu de sa force, il estime utile de rappeler la composante humaine et sociale.

Un député socialiste indique que le four 3 a été fermé suite à une décision politique du Conseil d'Etat, car il avait un impact négatif sur la politique de traitement des déchets. Il ajoute que la suppression des postes de travail est également un impact négatif qui doit être traité.

Une députée écologiste rappelle que le groupe des Verts estime nécessaire une motion de commission et propose au groupe socialiste de proposer une motion ultérieure.

Un député UDC explique que cette invite demande une action qui sort du domaine de compétence du Conseil d'Etat.

Une députée radicale demande si le groupe socialiste présenterait une autre motion, alors que le problème est en passe d'être réglé.

Une députée socialiste indique que la motion de commission est importante aux yeux du groupe et que, concernant cette invite, une démarche sera faite pour se faire entendre.

Le président met aux voix la sixième invite :

– *« A éviter un impact social et économique négatif de la fermeture du four numéro 3 sur le personnel des Cheneviers. »*

**Oui :** 4 (2 S ; 2 Ve)

**Non :** 7 (2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Abst :** –

Le président invite les commissaires à se prononcer sur **la septième invite** :

- « A faire le point sur la gestion des déchets des entreprises au niveau de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que sur les capacités de triage des déchets par ses entreprises publiques et privées. »

Le président met aux voix la septième invite :

- « A faire le point sur la gestion des déchets des entreprises au niveau de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que sur les capacités de triage des déchets par ses entreprises publiques et privées. »

**Oui** : 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Non** : –

**Abst** : –

Le président met aux voix la motion de commission dans son ensemble.

**Oui** : 12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 R ; 1 L ; 2 UDC ; 1 MCG)

**Non** : –

**Abst** : –

*La motion est adoptée à l'unanimité.*

*Catégorie des débats : III (Extraits).*

## **Conclusion**

La volonté qui a présidé au choix de la commission fut, avant tout, d'éviter toute exploitation populiste de cette problématique de gestion des déchets entraînant des répercussions en termes environnementaux, sociaux et de santé pour la population genevoise, préoccupations auxquelles les commissaires ont été très attentifs. C'est pourquoi cette motion de commission cherche à dépasser tout emballement émotionnel et, au contraire, à opter pour une position réfléchie et responsable.

Voilà pourquoi, l'unanimité de la Commission de l'environnement et de l'agriculture vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre ses conclusions et d'accepter la motion de commission qui sera présentée en même temps que le présent rapport.

## **Proposition de motion**

### **(1811)**

#### **pour un moratoire sur l'importation des déchets étrangers et une politique de gestion des déchets étendue à l'agglomération franco-valdo-genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants, signée par la Suisse, et qui demande que des mesures techniques soient mises en œuvre pour réduire au maximum les émissions de dioxines, dues en particulier à l'incinération des ordures ménagères et des déchets industriels ;
- l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAir) qui a pour but de *«protéger l'homme, les animaux et les plantes, leurs biotopes et biocénoses, ainsi que le sol, des pollutions atmosphériques nuisibles ou incommodantes»* ;
- la nécessité d'établir une politique d'importation de déchets étrangers en harmonie avec la Convention et l'OPAir citées ci-dessus et qui intègre également les principes de tri et de diminution de production de déchets en vigueur à Genève ;
- la dévalorisation de la politique d'encouragement au tri, celle-ci ayant été menée avec succès à Genève, par l'importation d'un tout-venant d'ordures non triées à la source ;
- la contradiction entre la stratégie politique de développement durable soutenue par tous les partis (multiples agendas 21) et le risque d'augmenter la pollution de l'air et du sol du canton par l'incinération de déchets étrangers douteux ;
- les nombreuses incertitudes, tant politiques (nature des futurs partenaires contractuels du canton), économiques et industrielles (coûts et intérêts à faire des Cheneviers un centre européen, voire mondial, du traitement des déchets, coûts de la modernisation de la filière d'incinération, etc.) que sanitaires (augmentation et impact sur la santé des particules fines) qui doivent encore faire l'objet d'investigations ;
- l'absence de consultation de la population genevoise et, en particulier, dans les communes voisines à l'incinérateur et le long du parcours des camions de transport ;

- l'absence d'urgence liée à l'importation de déchets étrangers hors de l'agglomération genevoise,

invite le Conseil d'Etat

- à décréter un moratoire sur l'importation de déchets extérieurs à l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- à mettre à profit ce moratoire pour établir une politique régionale franco-valdo-genevoise sur la gestion des déchets, qui délimiterait le rayon d'importation (respectivement d'exportation), la qualité des contractants, la qualité et le type des déchets admis à l'importation (respectivement à l'exportation), le transport de ces déchets, le seuil maximal admissible de polluants organiques dans l'eau et l'air pour préserver la santé de la population résidant dans l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- à rechercher et à publier annuellement le seuil maximal limite de polluants organiques dans l'eau et l'air n'affectant pas la santé de la population selon les dernières études scientifiques en vigueur, et à mettre aux normes la politique d'importation des déchets étrangers ;
- à mettre à profit ce moratoire pour élaborer un projet industriel complet (incluant les infrastructures et les coûts/bénéfices d'une fermeture éventuelle d'un four) du traitement des déchets à Genève tenant compte des principes énoncés dans la loi du 20 mai 1999 sur la gestion des déchets (L 1 20), notamment son l'art. 2 al. 1 et 3 selon lequel « *la production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible, les déchets combustibles non valorisés devant être incinérés d'une manière respectueuse de l'environnement et dans des installations appropriées dûment autorisées* » et dans le concept cantonal de gestion des déchets de 2002 ;

à informer de manière claire, précise et complète la population genevoise sur l'état et les effets de cette politique d'importation, resp. d'exportation, des déchets.



## **Proposition de motion (1812)**

### **pour une clarification de la politique des déchets à Genève et dans la région**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la polémique suscitée à Genève par la volonté des SIG d'importer des déchets ménagers ;
- la nécessité de dépasser tout emballement émotionnel et d'opter pour une position réfléchie et responsable ;
- le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 11 mars 2008 annonçant sa décision « de ne pas autoriser le traitement, à l'usine des Cheneviers, de déchets en provenance de Naples » et précisant que « l'éventuelle importation de déchets étrangers n'est envisageable qu'en stricte conformité du plan cantonal de gestion des déchets et moyennant garantie que toutes les conditions nécessaires soient réalisées »,

invite le Conseil d'Etat

- à préciser quelles sont les « conditions nécessaires » qui pourraient l'amener éventuellement à autoriser ultérieurement une telle importation ;
- à faire le point sur la gestion des déchets au niveau de la région, ainsi que sur les capacités de traitement à disposition.

## **Proposition de motion (1813)**

### **pour que le Conseil d'Etat revoie sa politique de gestion des déchets**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le problème général de la gestion des déchets ;
- la charge environnementale déjà très forte de l'usine des Cheneviers ;
- les dangers pour la santé de tout apport supplémentaire de rejets toxiques, notamment des dioxines ;
- l'incompréhension d'une population genevoise, modèle dans son travail quotidien de tri des déchets, qui ne comprend pas que l'on en importe ;
- l'aberration écologique du transport de milliers de tonnes d'ordures sur de grandes distances avec en plus un transbordement sur des camions ;
- le faux argument de prétendre vouloir rentabiliser une usine surdimensionnée et vieillissante au mépris de ce qui doit être la préoccupation primordiale des autorités : la garantie de la santé publique,

invite le Conseil d'Etat

à revoir sa politique de traitement des déchets sur le territoire genevois.

## **Proposition de motion (1820)**

### **Mieux vaut prévenir que guérir : pour une politique des déchets cohérente**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fait que l'usine d'incinération des Cheneviers, malgré les efforts considérables consentis au filtrage des fumées, représente une des plus grandes sources de pollution du canton ;
- la conception générale de l'énergie qui affirme la volonté du canton d'économiser de l'énergie ;
- le fait que le transport de déchets consomme de l'énergie et est source de nuisances ;
- le fait que la production d'emballages consomme elle aussi de l'énergie,

invite le Conseil d'Etat

- à fermer le four N° 3 des Cheneviers dans les meilleurs délais ;
- à interdire l'incinération de déchets ménagers originaires de régions disposant d'incinérateurs moins éloignés ;
- à renforcer les efforts pour encourager le tri des déchets ;
- à étudier l'introduction d'une taxe poubelle selon le principe pollueur-payeur ;
- à introduire des mesures pour limiter la production de déchets à Genève, par exemple en interdisant la distribution de sacs en plastique gratuits dans les commerces ;
- à étudier la construction d'un four qui permette la valorisation de déchets de bois pour la production d'énergie.

## Secrétariat du Grand Conseil

**M 1890**

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Pablo Garcia, Antoine Bertschy, Sébastien Brunny, Alain Etienne, Fabiano Forte, Patricia Läser, Eric Leyvraz, Andreas Meister, Françoise Schenk-Gottret et Brigitte Schneider-Bidaux*

*Date de dépôt : 26 mai 2009*

### **Proposition de motion relative aux motions 1811, 1812, 1813 et 1820**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le dépôt de motions par plusieurs groupes parlementaires portant sur la problématique des traitements des déchets dans l'usine des Cheneviers;
- qu'elles soulèvent des préoccupations convergentes suite aux questions soulevées par la polémique sur l'importation des « déchets napolitains »;
- qu'elles proposent plusieurs invites qui sont déjà traitées ou rendues effectives par le Conseil d'Etat;
- que néanmoins, l'examen des différentes motions par la Commission de l'environnement et de l'agriculture a convaincu celle-ci de refuser l'entrée en matière de ces motions, assortie de la présente motion, cela afin de soutenir les efforts entrepris en matière de gestion des déchets et afin d'éviter des polémiques inutiles,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre à disposition de la population toutes les informations dont il dispose en matière de taux de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que des dépassements des normes en vigueur;
- à renforcer les efforts pour encourager le tri des déchets;

- à proposer des mesures pour limiter la production de déchets à Genève, par exemple en incitant à renoncer à la distribution de sacs plastique gratuits dans les commerces;
- à faire aboutir la construction d'un four qui permette la valorisation des déchets de bois usagés pour la production d'énergie;
- à préciser quelles sont les conditions nécessaires qui pourraient amener, éventuellement, à autoriser ultérieurement un traitement des déchets particuliers régionaux et nationaux, ayant un grand potentiel en termes de politique environnementale;
- à faire le point sur la gestion des déchets des entreprises au niveau de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que sur les capacités de triage des déchets par ces entreprises publiques et privées.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La question de l'éventuel traitement par l'usine des Cheneviers de déchets ménagers importés a provoqué la polémique à Genève.

Cette possible importation a suscité, à juste titre, de nombreuses interrogations. Sur l'opération elle-même : questions environnementales, traçabilité des déchets, rôle des intermédiaires, liens éventuels avec le crime organisé, etc.

Dans un canton qui met régulièrement en avant la nécessité d'un développement durable et qui insiste auprès de la population sur le tri des déchets, ces questions étaient légitimes.

Parmi ces réactions, la plupart des groupes politiques du parlement genevois ont avancé leurs propres propositions par le truchement de quatre motions interpellant le Conseil d'Etat sur cette problématique.

La Commission de l'environnement et de l'agriculture s'est saisie simultanément de ces motions et n'a pu que constater la convergence et la proximité des points de vue et des volontés d'agir de l'ensemble de ses membres. A l'issue des auditions et des présentations organisées par le Département du territoire (DT) ayant mis en lumière ses efforts en la matière de gestion des déchets et les projets entamés depuis le dépôt de ces motions, la Commission de l'environnement et de l'agriculture a unanimement reconnu l'opportunité de classer ces motions tout en rédigeant une motion de commission recueillant l'ensemble des préoccupations, des propositions toujours d'actualité ainsi que le large soutien des forces politiques du parlement aux efforts consentis en la matière par le Conseil d'Etat.

La volonté qui a présidé au choix de la commission fut, avant tout, d'éviter toute exploitation populiste de cette problématique de gestion des déchets entraînant des répercussions en termes environnementaux, sociaux et de santé pour la population genevoise, préoccupations auxquelles les commissaires ont été très attentifs. C'est pourquoi cette motion de commission cherche à dépasser tout emballement émotionnel et, au contraire, à opter pour une position réfléchie et responsable.

Le débat sur l'éventuelle importation de déchets ménagers étrangers a montré qu'il serait judicieux de faire le point sur la gestion des déchets à Genève et, à l'heure du développement de l'agglomération franco-valdo-

genevoise, dans l'ensemble de la région. D'où la première invite qui demande une information annuelle à la population sur la qualité de leur environnement et les seuils maximum limites des polluants organiques dans l'eau et l'air. Ainsi que la dernière invite sur les capacités de traitement à disposition et du triage des déchets dans les entreprises publiques et privées de la région.

La quantité totale de déchets continue tout de même de croître malgré les mesures incitant au tri. Il faut également tenir compte du fait que toute forme de recyclage consomme de l'énergie et produit des émissions et de nouveaux déchets. Dans le contexte d'une volonté du canton d'économiser de l'énergie, une volonté exprimée encore tout récemment par le Grand Conseil, il convient de réduire les déchets à la source. C'est le sens des deuxième et troisième invites qui demandent de continuer les politiques d'encouragement au tri des déchets par les particuliers et les entreprises ainsi que d'envisager la possibilité d'interdire la distribution et l'utilisation des sacs plastique gratuits dans les commerces.

Dans son communiqué de presse du 11 mars 2008, le Conseil d'Etat ne ferme pas la porte à d'éventuelles importations ultérieures de déchets ménagers. Il serait donc nécessaire de connaître les conditions qui pourraient l'amener à autoriser de telles importations nationales si le traitement de déchets spéciaux conduirait à un impact positif pour l'environnement. C'est le sens de la cinquième invite.

Au regard de ces explications et du travail de synergie qui a présidé aux travaux de la Commission de l'environnement et de l'agriculture, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.